



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
des personnels du Département  
du HAUT-RHIN



Colmar, le 8 décembre 2017

Madame la Présidente  
Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Objet : Désignation d'agent(s) chargés de fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Madame la Présidente,

L'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 impose à l'autorité territoriale de procéder, après avis du CHSCT, à la désignation d'un ou plusieurs agents en charge d'assurer des fonctions d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Ceux-ci se voient remettre une lettre de mission transmise pour information au CHSCT.

A ce jour, il semblerait que notre Collectivité soit dépourvue de tels agents dont les fonctions sont pourtant essentielles au respect des règles en matière d'hygiène et sécurité, et ne respecte donc pas ces obligations pourtant très anciennes. Il convient à cet effet de souligner que les membres du CHSCT n'ont visiblement jamais été sollicités pour formuler un quelconque avis sur ce point au cours des dernières années.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les dispositions de l'article 5 dudit décret et de procéder à la désignation d'un ou plusieurs ACFI.

Dans le cas où la Collectivité aurait tout de même désigné un ou plusieurs ACFI par le passé, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer, le cas échéant, le ou les procès verbaux du ou des CHSCT correspondants ainsi que les lettres de mission du ou des ACFI et les procès verbaux du CHSCT au cours duquel ces lettres de missions ont été présentées pour avis.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière  
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**